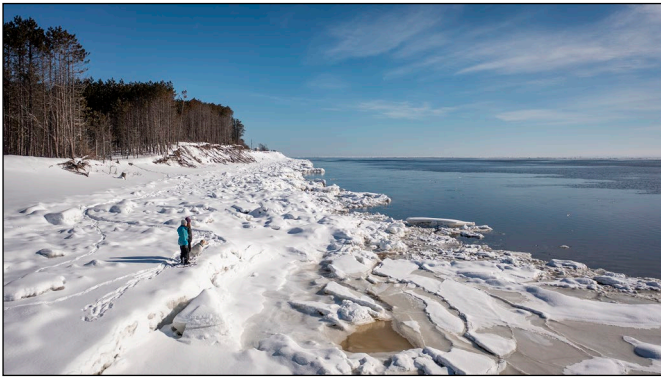




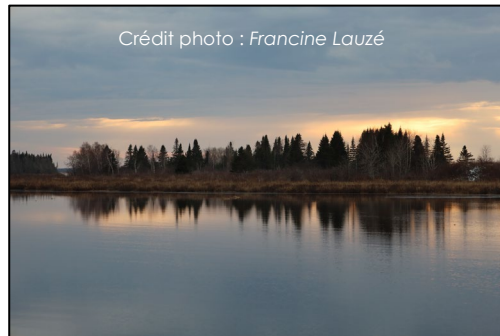
# LE CACARDEUR

Bulletin municipal  
Édition Janvier 2024

Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe



Crédit photo : Pier-Audrey Glasson



Crédit photo : Francine Lauzé



Crédit photo : Johanne Marin



Crédit photo : Jocelyne Bouchard



Crédit photo : Claudie Gagnon



Crédit photo : Caroline Gagnon



Municipalité de  
Pointe-aux-Outardes

vous souhaite une

20  
24

★ BONNE & HEUREUSE ANNÉE ★

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	4
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.....	12
COMBATTRE LES BLUES DE L'HIVER.....	12
ANNONCES.....	13
SERVICE D'URBANISME.....	16
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.....	17
CONNAISSEZ-VOUS ? .....	17
TRAVAUX PUBLICS .....	18
PHOTOS RECHERCHÉES.....	19
PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?.....	19
CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE.....	20
SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	22
JEUX - DIVERTISSEMENT.....	25
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023.....	28
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT.....	30
TABLE DES MARÉES – JANVIER 2024 .....	31
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR.....	32
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	32
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	32

Notez que vous pouvez également lire votre **Cacardeur**, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)



# LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

## MOT DU MAIRE



### Chères Outardéennes, chers Outardéens !

Ouf déjà 2024, dire qu'on nous a déjà fait accroire qu'on ne passerait pas le " bogue " de l'an 2000.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour nous souhaiter à toutes et à tous une nouvelle année remplie de santé et des petits bonheurs durable avec nos proches. Que l'harmonie continue de régner dans notre magnifique municipalité tissée serrée et que ceux qui désirent se joindre à nous puissent trouver un logement ou une habitation à des coûts raisonnable pour grandir avec leur marmaille.

Comme vous l'avez sûrement constaté, Hydro-Québec procède aux installations afin d'effectuer la réfection de la Centrale Outardes 2 qui est sur notre territoire. Plus de 175 employés sur 5 années, y travailleront et certains travaux entraîneront des conséquences sur le niveau de la rivière à l'occasion. Ces changements seront annoncés au préalable et en temps et lieu.

### L'échéancier

**2022 à 2025 :** Études, autorisations et travaux préparatoires + réhabilitation des vannes de garde

*\*dans cet échéancier, nous devons procéder à des déversements seulement en 2025 de la mi-juillet à la fin octobre.*

**2026 à 2028 :** Remplacement d'un groupe par année sans déversement planifié

*\*il y a toujours des possibilités de déversement, mais en lien avec l'exploitation courante de la centrale.*

### Budget 2024

Qui dit la nouvelle année, dit nouveau budget ! Le conseil et la direction ont travaillé ardemment ces dernières semaines pour arriver à équilibrer un budget à la hausse de **4.68% soit 2 126 808 \$** qui comme partout ailleurs est composé de dépenses qui ne cessent d'augmenter. L'entretien du réseau et le traitement de l'eau, les ordures et les vidanges de fosses septiques contribuent à **5.93 %** de la hausse des frais de service, alors que la taxe foncière sera ajustée à **1.10 \$ / 100 \$** d'évaluation pour une augmentation totale moyenne limitée à **3.83 % pour 2024.**

La collecte et le traitement des ordures sont encore cette année un point important de la hausse. C'est pourquoi nous demandons à tous d'aller porter au fur et à mesure **les gros rebuts à l'Éco-Centre** afin d'éviter les surcharges occasionnées par le ramassage au mois de juin.

Également, comme le bac vert nous est facturé à la tonne et nous coûte très cher, en attendant le bac brun à la fin 2024 qui rapportera des revenus gouvernementaux à la Régie, il serait apprécié de **composter le plus possible**.

Une autre partie de la hausse des dépenses, est le renouvellement de la convention collective qui sera échue en février 2024. Celle-ci permettra à nos employés de rattraper les pertes des dernières années, des ajustements salariaux, des conditions de travail qui permettront de les fidéliser et de s'ajuster au marché actuel afin de pouvoir compter sur des employés fiers d'être au service de leur communauté.

### **Assemblées publiques**

Mise à part les nombreuses rencontres de fin d'année, le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé en séance ordinaire le 11 décembre 2023 et le 19 décembre pour le dépôt du budget en la salle du Conseil.

Nous étions heureux de constater la présence de nombreux citoyens.ennes qui avaient des intérêts sur différents sujets avec des questions et commentaires très pertinents.

Mis à part le dépôt des rapports habituels, les comptes à payer et la correspondance, nous avons adopté le calendrier 2024 des réunions ordinaires que vous retrouverez plus loin dans le présent bulletin.

Nous avons également accepté les frais professionnels supplémentaires par FNX-INNOV dans le dossier du projet de réfection de la station de pompage de Pointe-aux-Outardes pour des montants de 14 700\$ et 35 500 \$, plus les taxes.

Considérant l'importance des services offerts et que le Résidence St-Joseph fait partie des lieux ciblés en cas de mesures d'urgence, le conseil a accepté de remettre un montant de 2 500 \$ à la Résidence St-Joseph dans le cadre de leur plan de stabilisation des finances 2024-2027.

Nous avons procédé à l'embauche des étudiants Déreck Marin, Mika Durand et Gabriel Blouin, pour la période d'ouverture du Centre des loisirs pour la location d'équipement et pour la patinoire de décembre 2023 à la mi-mars 2024 (selon les humeurs de Dame Nature), comme surveillants des loisirs.

Nous avons autorisé l'achat de panneaux de signalisation, de poteaux et d'accessoires auprès de Signoplus, au coût de 9 418,35 \$ afin de rafraîchir une partie de la signalisation.

### **Dépôt du budget 2024**

Le 19 décembre à 19 h 30, nous avons procédé au dépôt du budget par notre greffière-trésorière, Mme Dania Hovington.

Vous retrouverez l'essentiel du budget dans les pages suivantes.

En cette fin d'année, une pensée spéciale pour tous ceux et celles qui nous ont quittés pour un monde meilleur. Plusieurs ont investi de leur temps et ont participé au développement des services dans notre municipalité.

Que l'harmonie continue de régner dans notre magnifique communauté !



**Julien Normand,**  
**Maire de notre magnifique Municipalité**

Au nom du conseil municipal, les employés.es et tous nos citoyens.ennes, nous tenons à féliciter Mme Dania Hovington, notre directrice générale et greffière/trésorière qui fête cette année, ses 30 ans de loyaux services au sein de notre municipalité.

Les outardées.ennes peuvent être fiers de pouvoir compter sur son professionnalisme, son intégrité et son expertise en gestion reconnus provincialement (ADMQ), ce qui fait de notre municipalité une référence en saine gestion financière sans compter son implication bénévole dans plusieurs activités.

Longue vie encore avec nous Dania



**J O Y E U X 3 0 I È M E A N N I V E R S A I R E A U S E I N  
D E N O T R E M U N I C I P A L I T É D A N I A !**

## Voici les grandes lignes du budget adopté lors de la séance spéciale tenue le 19 décembre dernier.

### Voici les taux de taxes pour l'année 2024 :

- La taxe résidentielle passe de 1,07 \$ à 1,10 \$.
- La taxe sur les immeubles non résidentiels passe de 2,07 \$ à 2,13 \$.
- La taxe agricole passe de 1,07 \$ à 1,10 \$.
- La taxe industrielle passe de 2,64 \$ à 2,71 \$.



### En ce qui concerne les tarifs pour les services :

- La taxe sur les ordures passe de 243 \$ à 251 \$.
- La taxe sur l'aqueduc passe de 274 \$ à 301,50 \$.
- La taxe d'égout pour la rue David demeure à 211 \$.
- Le coût pour la vidange de la fosse septique passe de 148 \$ à 152 \$.

Quant à la taxe de secteur pour l'entretien de l'enrochement concernant les immeubles situés sur la rue Labrie Ouest, entre le rond-point et le quai municipal (lots 4 à 12), le taux demeure à 0,10 \$/100 \$.

D É P E N S E S	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET HAUSSE/BAISSE	
			\$	%
- Administration générale	466 552	<b>491 027</b>	+ 24 475	+ 5,25
- Sécurité publique	337 788	<b>346 781</b>	+ 8 993	+ 2,66
- Transport	356 783	<b>384 416</b>	+ 27 633	+ 7,75
- Hygiène du milieu	446 727	<b>470 687</b>	+ 23 960	+ 5,36
- Santé et bien-être	2 500	<b>1 500</b>	- 1 000	- 40,00
- Urbanisme	98 187	<b>111 332</b>	+ 13 145	+ 13,39
- Loisirs et culture	265 027	<b>286 365</b>	+ 21 338	+ 8,05
- Frais de financement	9 975	<b>5 000</b>	- 4 975	- 49,87
- Remboursement en capital	48 100	<b>29 700</b>	- 18 400	- 38,25
- Affectations	0	<b>0</b>	0	0
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	2 031 639 \$	<b>2 126 808 \$</b>	+ 95 169	+ 4,68

RECETTES	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET HAUSSE/BAISSE	
			\$	%
- Taxes	1 701 283	<b>1 766 398</b>	+ 65 115	+ 3,83
- Paiement tenant lieu de taxes	73 529	<b>75 145</b>	+ 1 616	+ 2,20
- Autres recettes de sources locales	85 104	<b>66 925</b>	- 18 179	- 21,36
- Transferts	152 526	<b>218 340</b>	+ 65 814	+ 43,15
- Affectations	0	<b>0</b>	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	2 031 639 \$	<b>2 126 808 \$</b>	+ 95 169	+ 4,68

Pour une résidence moyenne évaluée à 124 277 \$, l'augmentation sera de 37,29 \$ et 39,50 \$ pour les services, pour l'année 2024.

## PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL

Nous joignons à la présente le calendrier de la tenue des séances régulières du conseil municipal qui se tiendront **pour l'année 2024, dès 19 h 30.**



Lundi, le 15 janvier  
 Lundi, le 12 février  
 Lundi, le 11 mars  
 Lundi, le 8 avril  
 Lundi, le 13 mai  
 Lundi, le 10 juin

Mardi, le 2 juillet  
 Lundi, le 12 août  
 Lundi, le 9 septembre  
 Mardi, le 15 octobre  
 Lundi, le 11 novembre  
 Lundi, le 9 décembre

**Prochaine réunion du conseil :  
 Lundi, le 15 janvier 2024 à 19h30**



## TAXES MUNICIPALES 2024

**PRENEZ NOTE QUE LES TAXES FONCIÈRES 2024 SERONT ENVOYÉES PAR LA POSTE LE 20 FÉVRIER PROCHAIN.**



# SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Bonne année **2024**! Je vous souhaite de la santé et beaucoup de projets ainsi que de nombreuses activités de loisirs et de culture qui sauront répondre à vos attentes!



Le premier **Espace-Famille** de 2024 aura lieu le samedi 20 janvier 2024 de 9 h 15 à 11 h 15 au Centre des Loisirs et c'est gratuit. Venez faire découvrir nos équipements à vos tout-petits de 0 à 5 ans et prendre du bon temps avec eux!

## Fête de Noël des enfants



Samedi, le 2 décembre dernier, a eu lieu notre *Noël des enfants*. Un récital de Noël a été interprété par les étoiles montantes de la Troupe Art'Scène, Mady-Sun, Delf, Charlotte & Lauralie. Les cadeaux ont été remis par notre Père Noël, notre fée des étoiles & la Mère Noël à des enfants très heureux.



## VIE ACTIVE



Tous les jeudis de 13h30 à 15h  
au Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes

Venez bouger avec Caroline

\*De retour le 11 janvier 2023

N'oubliez pas :

- Votre bouteille d'eau
- Vos chaussures d'intérieur (obligatoire)
- Votre bonne humeur

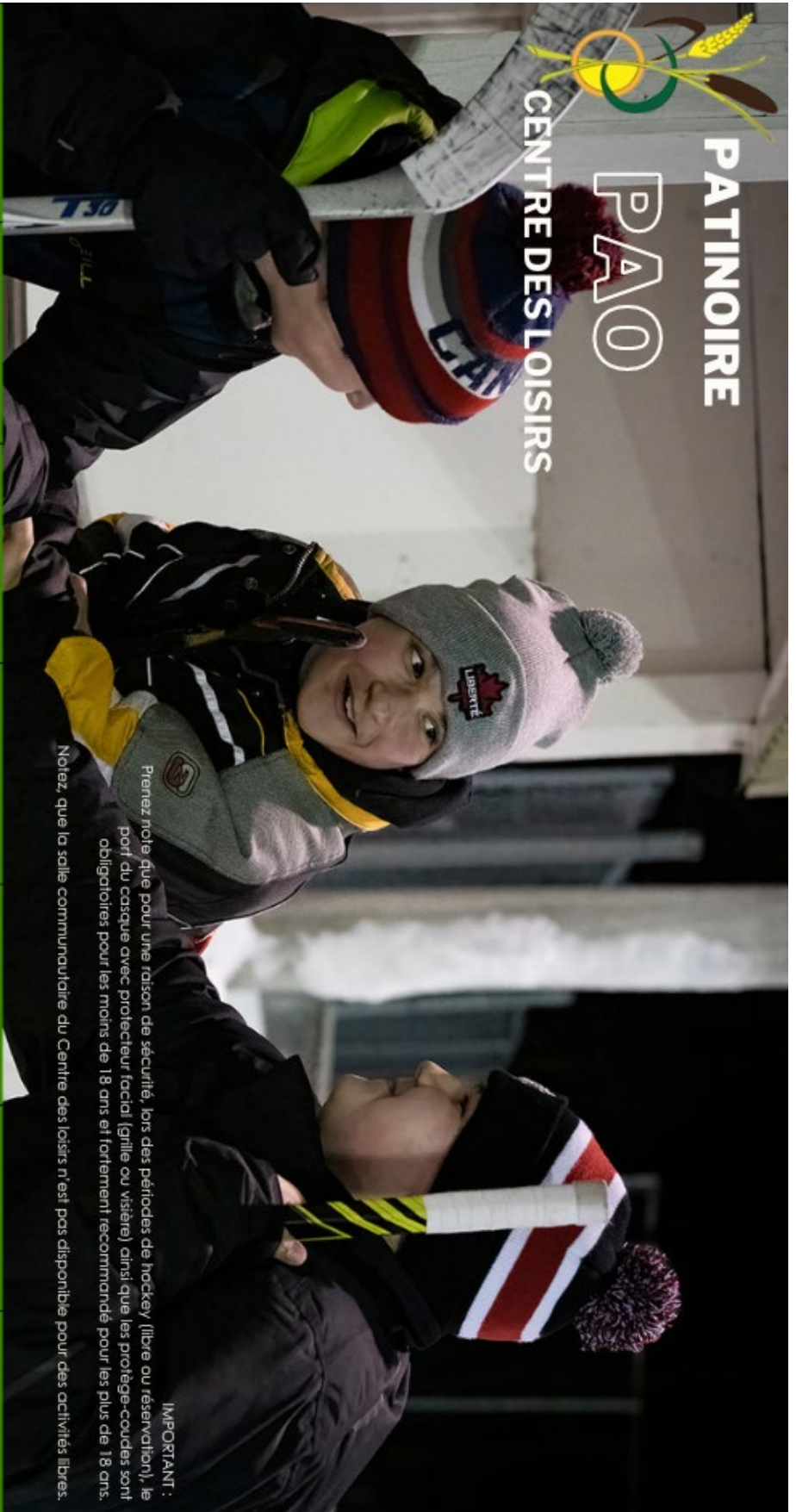
**C'EST GRATUIT**



# PATINOIRE

# PAO

## CENTRE DES LOISIRS



**IMPORTANT :**  
Prenez note que pour une raison de sécurité, lors des périodes de hockey (libre ou réservation), le port du casque avec protecteur facial (grille ou visière) ainsi que les protège-coudes sont obligatoires pour les moins de 18 ans et fortement recommandé pour les plus de 18 ans.  
Notez, que la salle communautaire du Centre des loisirs n'est pas disponible pour des activités libres.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
-------	-------	----------	-------	----------	--------	----------

Après-midi de 13h00 à 18h00

<b>FERMÉ</b>						
Soirée de 18h00 à 19h30						
				Patinage libre 13h00 à 15h30		
				Hockey libre 15h30 à 18h00		

Hockey libre (7-12 ans)	Patinage libre	Hockey libre (7-12 ans)	Patinage libre	Hockey libre (7-12 ans)	Hockey libre (7-12 ans)	Patinage libre
----------------------------	----------------	----------------------------	----------------	----------------------------	----------------------------	----------------

Soirée de 19h30 à 21h15

Patinage libre	Hockey libre	Patinage libre	Hockey libre	Patinage libre	Hockey libre	Hockey libre
----------------	--------------	----------------	--------------	----------------	--------------	--------------

Fermeture 21h30

# ATELIER

AVEC JONATHAN BRULOTTE,  
AGENT DE RELATIONS HUMAINES

Mercredi 17 janvier à 18 h 30  
à la salle de conférence au  
Centre des loisirs

**Coparentalité**



## **Café viennoiseries**

Mercredi, le 24 janvier 2024 de 9 h 15 à 11 h 30  
au Centre des Loisirs 493, chemin Principal

Anxiété de performance

Offert par Caroline Gagnon, agente de relations humaines

Promotion et prévention de la santé mentale positive

Direction de santé publique Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

# MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T

La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Ious) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

Écoute, soutien et références\*  
Prévention, sensibilisation et information\*  
Activités socioculturelles et de loisirs\*

## Horaire :

<b>Lundi :</b>	13h00 à 18h00	<i><u>l'aide aux devoirs pour les 8 ans et plus</u></i>
<b>Lundi :</b>	18h00 à 21h30	
<b>Mardi :</b>	18h00 à 21h30	
<b>Mercredi :</b>	18h00 à 21h30	
<b>Jeudi :</b>	18h00 à 21h30	
<b>Vendredi :</b>	18h00 à 23h00	



## COORDONNÉES

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes  
Courriel : [mdjlesquat@hotmail.com](mailto:mdjlesquat@hotmail.com)  
Téléphone : 418 567-1202  
Facebook (Groupe) : **Mdj le S.Q.U.A.T**

# COMBATTRE LES BLUES DE L'HIVER

Alors que les journées raccourcissent et que la température refroidit, votre famille et vous pourriez être tentés de faire comme certains animaux et hiberner dans le confort et la chaleur de votre maison. Cependant, si vous faites partie des 15 à 20 % des personnes qui souffrent du cafard de l'hiver, résistez à l'envie de vous enrouler dans une couette. Essayez plutôt :

## Bravez le froid.

Habillez-vous chaudement et allez marcher, particulièrement les jours ensoleillés. Chaque rayon de soleil devrait stimuler votre humeur.

## Faites de l'exercice !

Le vélo stationnaire, la marche extérieure, *la vie active avec Caroline* au Centre des loisirs ou toutes autres activités physiques vous aideront à accroître votre énergie et à libérer l'endorphine qui modifie l'humeur. Augmentez votre exposition à la lumière, faites de l'exercice et passez plus de temps à l'extérieur. Chaussez vos vieux patins, montez sur une paire de skis ou passez une journée dehors en famille et amusez-vous !

# ANNONCES



## Déjeuners FADOQ

CENTRE DES LOIRSIRS DE  
POINTE-AUX-OUTARDES

De 8h30 à 12h00

<b>Adulte :</b>	<b>8,00 \$</b>
<b>Enfant 6-12 :</b>	<b>4,00 \$</b>
<b>Enfant 0-5 :</b>	<b>Gratuit</b>



1ER OCTOBRE 2023  
5 NOVEMBRE 2023  
3 DÉCEMBRE 2023  
**7 JANVIER 2024**  
4 FÉVRIER 2024  
3 MARS 2024  
7 AVRIL 2024  
5 MAI 2024

C'est le mois de votre anniversaire ?

C'est gratuit pour les membres de la **FADOQ** seulement

Pour les membres qui sont du mois de juin, juillet et août c'est gratuit le 5 mai 2024  
et pour les membres de septembre c'est gratuit le 1er octobre 2023.



**Centraide**  
Haute-Côte-Nord  
Manicouagan

13 Janvier  
2024

# TOURNOI HOCKEY

DE RUE

Présenté par:



**BAIE-COMEAU**

CHEVROLET | BUICK | GMC



**GMC**



LES ENTREPRISES  
**G&M LAPLANTE** Ltée  
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL R. S. Q. 1827-9398-65  
TÉLÉPHONE: 418-589-5196 COURRIEL: gmi@gmtlaplante.com

**FL**  
CONSTRUCTION  
FORTIN & LÉVESQUE Inc.  
418 589-5454 1077 589-5453

Centre de Rénovation  
**Home**  
hardware



**4 joueurs**

**250\$**

**SOUPER ET SOIRÉE INCLUS**



**POLYVALENTE  
DES BAIES**



INSCRIPTION: 418-589-5567

ADJOINT@CENTRAIDEHCNMANICOUAGAN.CA

**Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan**



25 ans

# CAFÉS-RENCONTRES DE JANVIER

Pour les personnes qui seraient désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.

L'Arc-en-ciel est là pour vous accompagner dans cette épreuve.



## QUAND

Lundi le 8 et 22 janvier  
dès 19 h 00

## LIEU

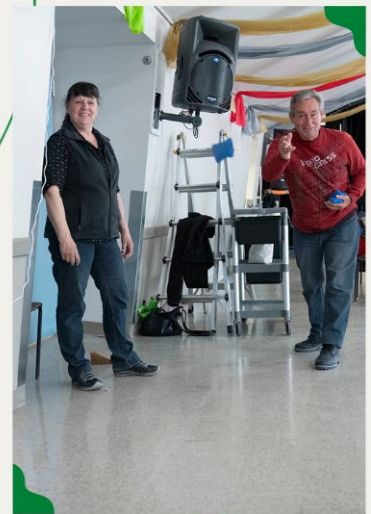
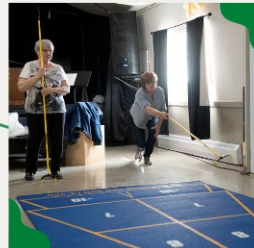
835, Boul. Jolliet

Vous devez nous aviser de votre intention d'être présent auprès de Julie Savard 418 297-0315

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook :



L'Arc-en-ciel entraide face au deuil



## Jeux de la FADOQ

Tous les mardis de 13 h à 16 h  
au Centre des Loisirs de PAO

\*De retour le 9 janvier 2024

- Palet
- Poche
- Cartes
- Crible
- Ping-pong
- Jeux de société
- Café pour socialiser



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe  
Montage : Roxanne Marin

# SERVICE D'URBANISME

## INSPECTEUR EN BÂTIMENT

**Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.**

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.





# CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

## PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes




Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous **présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

**Horaire du service :**      **Bureau municipal** situé au  
471, chemin Principal  
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30



## CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

-  Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
-  Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
-  Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

**Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)**

**Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.**

# TRAVAUX PUBLICS



## LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

## BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557. N'essayez pas de le réparer vous-même.**



## SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité par téléphone au 418 567-2203 poste 1 lors de nos heures d'ouvertures ou poste 8 les soirs et les fins de semaines.

## BACS D'ORDURE ET DE RECYCLAGE

Nuisance aux opérations de déneigement une situation problématique concernant la collecte des ordures et du recyclage. Les bacs roulants doivent être placés à la limite de votre propriété, de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, incluant l'accotement, et ce, la veille du jour prévu de la collecte.



# PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes :

## **vos photographies.**

Des photos qui représentent vos activités de plein air, des paysages, de la faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.

De plus, prenez note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site web de la municipalité.



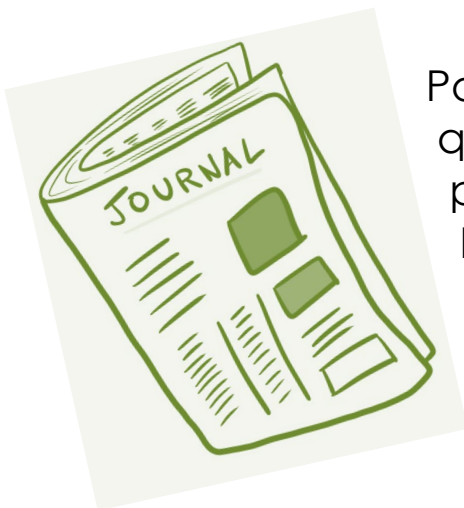
**N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante :**  
[municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

## PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?

Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal : **le Cacardeur.**

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois.

Toutefois, notez que la date de tombée pour le bulletin de **FÉVRIER** est le 20 JANVIER 2024.



Pour les commerces et les entreprises, prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes s'appliquent.

**Faites parvenir votre annonce à l'adresse:**

[municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer au 418-567-2203 poste 0.

# CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE

## RAMONAGE DE CHEMINÉE

**Avez-vous nettoyé votre cheminée pour la période hivernale ?**



Sachez que la municipalité est en mesure de vous prêter des brosses pour le ramonage de votre cheminée. Il vous suffit de communiquer au 418-567-2203.

Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids ? Sachez que ce plaisir vient avec l'obligation

d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans.

Chaque bûche brûlée laisse des traces de suie et de goudron d'où la création de crésote (formée par la condensation de gouttelettes de goudron sur les parois). Le Code national de prévention des incendies du Canada précise qu'une accumulation de plus de 3mm (1/8 po) de crésote ou de particules de suie sur les parois d'une cheminée représente un risque d'incendie.



Si votre amour des feux de foyer est tel que vous en faites tous les soirs de l'hiver, vous devez prévoir un ramonage à mi-saison, généralement après trois ou quatre cordes, tout en considérant que la fréquence de ramonage d'un poêle à bois ne dépend pas seulement de la quantité de bois utilisée, mais aussi de la manière dont on fait les feux, de l'essence de

bois utilisée et du taux d'humidité des bûches.

## COMMENT RECONNAÎTRE UN FEU DE CONDUIT DE CHEMINÉE ?



### Les signes annonciateurs :

- Une odeur spécifique.
- Un ronflement anormal dans le conduit, similaire au bruit d'un essaim d'abeilles.
- Une fumée abondante, des étincelles voire des flammes au débouché supérieur du conduit (souche de cheminée).

## COMMENT RÉAGIR EN CAS DE FEU DE CHEMINÉE ?

- Votre premier geste : éloigner immédiatement votre famille pour les mettre à l'abri. Puis, prévenez les pompiers en composant le 911, ce qui est la première étape de la protection de la maison en cas de feu.
- En attendant l'arrivée des pompiers, vous pouvez imbiber d'eau un rouleau d'essuie-tout ou de papier de toilette et le placer dans le foyer de la cheminée. La vapeur d'eau produite étouffe le départ du feu, s'élève dans le conduit de la cheminée et le refroidit sans endommager les éléments qui la constituent. En plus d'éviter de possibles dommages à votre résidence, vous faciliterez le travail des pompiers.
- À ne pas faire : ne versez pas de l'eau froide directement dans l'âtre cela risquerait de fendre ou de déformer la cheminée.
- Une cheminée de type 21000C en bon état devrait toutefois tenir le coup, même si le rugissement du feu a de quoi inquiéter. Si la créosote finit par se consumer sans dommage apparent, faites tout de même inspecter le bâtiment et la cheminée avant toute nouvelle réutilisation. Il se peut que des réparations soient nécessaires.

### **Sources :**

<https://www.infodimanche.com/actualites/faits-divers/83524/un-feu-de-cheminee-et-le-bon-reflexe>

<https://www.caaquebec.com/fr/a-la-maison/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/ramonage-de-cheminee-plus-quune-simple-affaire-de-brossage/>



# SÉCURITÉ PUBLIQUE

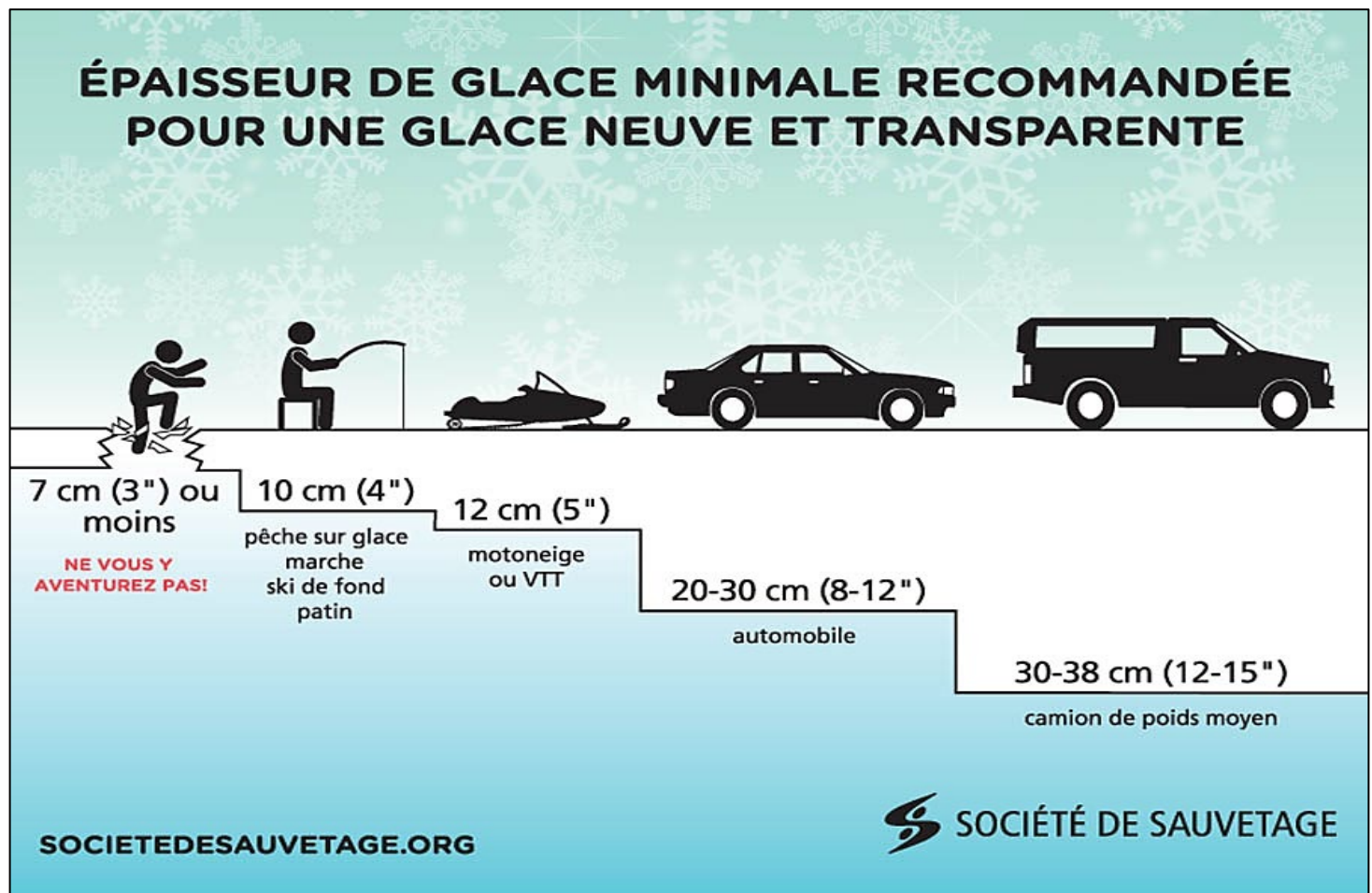
## PUIS-JE M'AVENTURER SUR LA GLACE ?

Chaque année, environ sept (7) Québécois perdent la vie par noyade pendant l'hiver. Dans la majorité des cas, les décès se produisent en marchant, en jouant au hockey, en pêchant ou en faisant de la motoneige sur la glace d'un cours d'eau. Pour savoir si un cours d'eau gelé est suffisamment sécuritaire :

### ➤ Vérifiez l'épaisseur de la glace

Aucun type de glace n'est sécuritaire à 100 %. Vous devez toujours tenir compte de son épaisseur. Mesurez-la en perçant un tout petit trou jusqu'à l'eau, et ce, à différents endroits. Si l'épaisseur de la glace est de **sept (7) centimètres ou moins, ne vous y aventurez pas.**

Source : <http://societedesauvetage.org/puis-je-m'aventurer-sur-la-glace/>



## DÉNEIGEMENT RÉSIDENTIEL

La neige qui s'accumule en bordure des toits à versants peut représenter un danger pour les personnes qui circulent près des bâtiments, sans compter l'affaissement et l'effondrement des toitures. Puisque déneiger et déglacer sont des tâches ardues et risquées, il peut être prudent de faire appel à un professionnel du déneigement. Assurez-vous également de bien déneiger les entrées des bâtiments et les voitures.

### ➤ Éviter l'accumulation de neige et de glace

Par mesure de prévention et pour assurer la sécurité du public, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) recommande aux propriétaires de :

- Retirer la neige accumulée sur leur propriété pour éviter les risques d'effondrement ;
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près du bâtiment ;
- Porter une attention particulière aux charges de neige sur les toitures voûtées ou arrondies, surtout si ces charges ne sont pas réparties uniformément ;
- Confier le déneigement à des entreprises qui ont l'expérience et l'équipement appropriés.



### ➤ Escaliers, portes, balcons et fenêtres

Après une averse de neige, débroyez et déglacez soigneusement vos escaliers, portes, balcons et fenêtres, surtout s'ils servent d'**issues de secours**. Il est essentiel de déneiger les voies d'évacuation jusqu'à la rue. Cette précaution sera très utile si vous devez quitter votre maison d'urgence. Une fenêtre coincée par la glace, par exemple, pourrait empêcher l'évacuation.

Source : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/deneiger-et-deglacer.html>

## DÉPÔT DE NEIGE SUR L'ACCOTEMENT ET LA CHAUSSÉE

Il est interdit de jeter de la neige sur les voies de circulation et les accotements des chemins publics. En plus de compliquer les opérations de déneigement, cette pratique peut entraîner des conséquences importantes sur la sécurité des usagers de la route.

La neige accumulée réduit la visibilité et peut créer des obstacles qui entraîneraient dans certains cas des pertes de contrôle ou des accidents.

**Ces interdictions sont inscrites dans le Code de la sécurité routière aux articles suivants :**

**498.** *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.*

**507.** *Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une amende de 60 \$ à 100 \$.*

### **VÉHICULE IMMOBILISÉ SUR L'ACCOTEMENT**

Enfin, il est interdit d'immobiliser son véhicule sur l'accotement d'une voie de circulation ou d'un chemin public, notamment de manière à nuire ou gêner diverses opérations, dont celles de déneigement.

**Cette interdiction est inscrite dans le Code de la sécurité routière aux articles suivants :**

**Art. 382** – *Sauf en cas de nécessité, nul ne peut immobiliser un véhicule routier de manière à rendre une signalisation inefficace, à gêner la circulation, l'exécution de travaux ou l'entretien du chemin ou à entraver l'accès à une propriété.*

**Art. 500** – *Nul ne peut, sans y être autorisé légalement, occuper la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'emprise ou les abords d'un chemin public ou y placer un véhicule ou un obstacle, de manière à entraver la circulation des véhicules routiers sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin.*

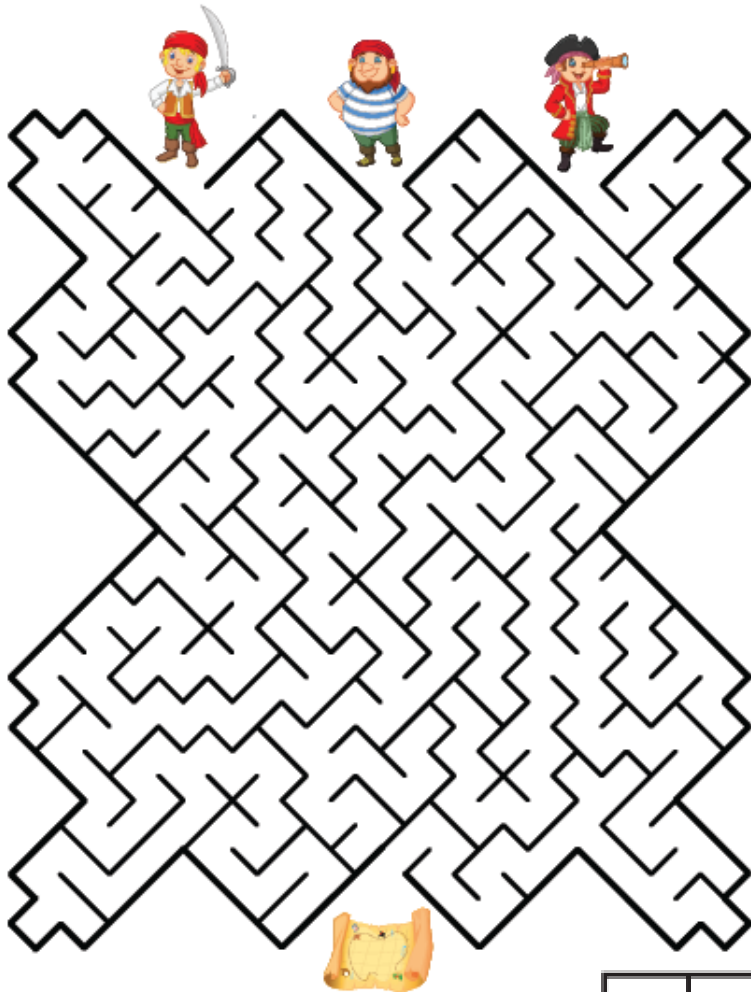
Les patrouilleurs du Ministère veilleront à ce que la réglementation soit respectée et demanderont à la Sûreté du Québec d'intervenir au besoin.

**Sources :** Direction de la Côte-Nord  
418 295-4788



# JEUX - DIVERTISSEMENT

## LABYRINTHE



## SUDOKU

		6				2		
	5		7		9		8	
9	8						4	7
		9	1		6	4		
5								6
		7	5		3	1		
1	6						5	2
	9		2		7		3	
		2				9		



7 DIFFÉRENCES À TROUVER



7 DIFFÉRENCES À TROUVER

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
I																				
II																				
III																				
IV																				
V																				
VI																				
VII																				
VIII																				
IX																				
X																				
XI																				
XII																				
XIII																				
XIV																				
XV																				
XVI																				
XVII																				
XVIII																				
XIX																				
XX																				

**HORIZONTALEMENT**

**I.** Fusiller du regard (4 mots). Cor à corps. **II.** Feraient parler la poudre. Sinus hyperbolique. Protectrice. **III.** Lettre grecque. Est parfois contre. On n'est pas obligés d'y rester à quatre pâtes. **IV.** Dessus de cheminée. Un Conte qui a su nous enchanter. Bac moins 12 ? C.à.d. **V.** A du relief. Péché de chair. **VI.** Bienheureuse. Antagonisme. Halte là. **VII.** Glotonnerie. Distante. **VIII.** Équitables. Se retrouve à la queue quand on le double. Supporte, entre autres, le coutre et la rasette. Numéro atomique 26. **IX.** Coup de chaud. Même, avant. Bien enveloppés. **X.** Atrabilaire. Court d'eau. Relaxe. **XI.** Détiennent. Ne manque pas de réaction. Nanoseconde. **XII.** N'incite pas à prendre parti. Primate « Cyrano ». **XIII.** Chaud, devant. Quelle galère ! On les aime bien douillets. **XIV.** Brame. On la repasse quand elle est chaude. Mémoire morte. Ne fait plus École. **XV.** Annonce la fin. Calcium. Petit papier. Braques. **XVI.** Obtint. Renvoi improbable (2 mots). Pour dire deux mots. **XVII.** Cabochardes. Mince, alors ! Petit tour. **XVIII.** Sortes de rentes. Indécise. **XIX.** Bonhomme de neige. Mesurées. Hameau en Réunion. **XX.** Dura pour les Latins. Infernal. Apparues. Père de Jason.

**VERTICALEMENT**

**1.** Voir rouge (4 mots). Très bas. **2.** Connait le langage des signes. Taquiné. **3.** Première. S'en prendre, empêche de s'éprendre. **4.** Pouffé. Pour femme, mais pas pour homme. Article exotique. Plantes exotiques. Juridiction de droit commun. **5.** Quand il est mauvais, il vaut mieux ne pas le laisser prendre. Si on la fait, on la serre. Interdits. **6.** Pan. Temps grec. Titane. Marque du premier groupe. **7.** Erbium. Relia. Transgressant. **8.** Commune du Lot. Vasistas. Psittacidé. Peina. **9.** Repose. Sous sol. Poissons plats. Pige. **10.** Les ânes y portent la culotte. Contaminerai. Repeuplé de frais. **11.** Grand Lac. Palanquée. **12.** Élément chimique inflammable. Treize à table. Ne craint pas de se faire mener en bateau. **13.** Extraterrestre. Fille d'Harmonie. Mesurée. **14.** Coupe-chou. Hésitera. Langue celte. **15.** Stérilisation. On y vend des glaces au citron. Caractère spécial. **16.** Ascendant de huitième niveau. Outil du saunier. **17.** Ripaton. Fichue. Poteau d'Ulysse. **18.** Et un Dalmatien de plus, et un ! Un...Yorkshire. Pronom avec antécédent. Près de. **19.** Mieux connu que Émile Auguste Chartier. Parti depuis peu. Destination possible du précédent. Démo. **20.** Défavorisé. Mènent leur monde à la baguette. Catastrophe.

# MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2024



- Ordures : lundis
- Recyclage : vendredis
- Installations fermées

JANVIER					FÉVRIER								
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V				
1	2	3	4	5				1	2				
8		9	10	11	12		5		6	7	8	9	
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16				
22		23	24	25	26		19		20	21	22	23	
29	30	31			26	27	28	29					



## Sensibilisation

Comment bien gérer vos matières et réduire les coûts qui y sont associés?

Voici quelques bonnes pratiques :

- Utilisez les services d'écocentre à l'année

Apportez vos gros rebuts (encombrants) autant que possible à l'écocentre, et ce, tout au long de l'année. N'utilisez la collecte des encombrants qu'en dernier recours. Les coûts de ce service se calculent au tonnage amassé, ce qui est un facteur d'augmentation des coûts pour la municipalité.

- Réduire le contenu du bac à ordures

Dans l'attente du bac brun, le compostage domestique est une excellente façon de contribuer à réduire le contenu de votre bac vert. Chaque tonne de matières résiduelles qui n'est pas acheminée à l'enfouissement est une économie.

- Réduire à la source

Le déchet le plus économique est celui qu'on ne produit pas.

Finalement, lorsque le bac brun fera son entrée (fin 2024), utilisez-le! Il rapportera des revenus gouvernementaux sous forme de subventions en plus de réduire l'enfouissement. Le traitement des matières organiques coûte moins cher que celui des ordures, ce qui a un impact favorable sur le budget de la Régie donc sur celui de notre municipalité.

Merci Outardéennes et Outardéens, de votre précieuse collaboration.

Voir le lien ci-dessous afin des connaitre les matières acceptées et refusées pour chaque type de collectes :

<https://regiemanicouagan.qc.ca/services/collectes/>



## RECHERCHE PREMIERS RÉPONDANTS (BANQUE DE NOMS POUR FORMATION AU PRINTEMPS)

La municipalité de Pointe-aux-Outardes a un besoin URGENT de candidats.es comme Premier Répondant afin de conserver ce service d'appoint pour nos citoyens(ennes).

Un premier répondant (PR) fournit à une personne dont l'état le requiert les premiers soins de stabilisation requis, sur affectation du centre de communication santé.

### Conditions :

- Formation PR-1 gratuite et rémunérée ;
- Intervient sur les appels ACR et Anaphylaxie ;
- Temps d'intervention rémunéré ;
- Disponibilité aléatoire acceptée.

Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec le directeur du service de sécurité incendie, Philippe Beudet par téléphone 418-567-2144 poste 723 ou par courriel au : [directeurssi@municipalitecao.ca](mailto:directeurssi@municipalitecao.ca)

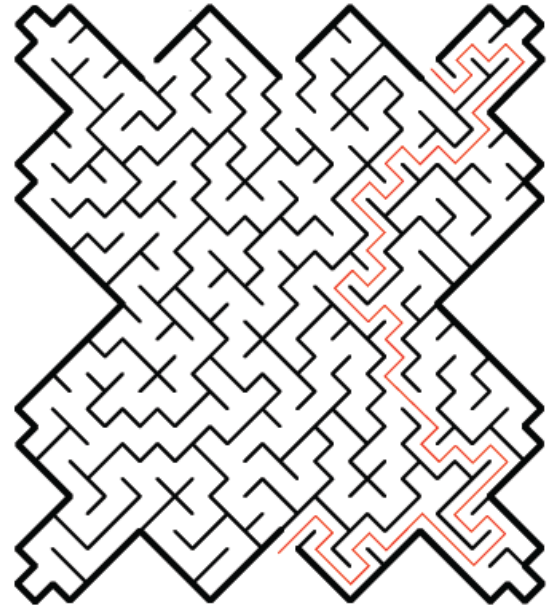


# RÉPONSE : JEUX - DIVERTISSEMENT

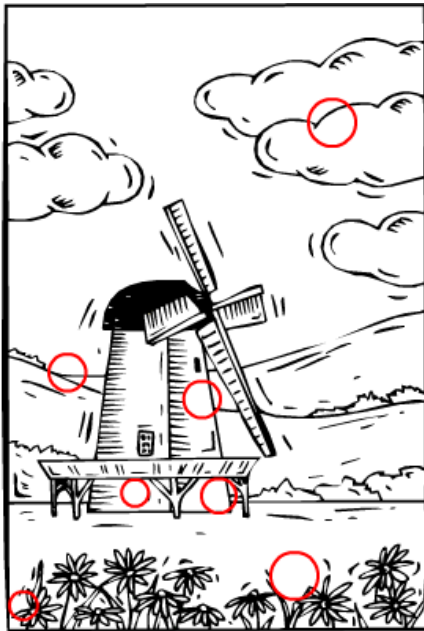
7	3	6	8	4	5	2	1	9
2	5	4	7	1	9	6	8	3
9	8	1	6	3	2	5	4	7
3	2	9	1	8	6	4	7	5
5	1	8	9	7	4	3	2	6
6	4	7	5	2	3	1	9	8
1	6	3	4	9	8	7	5	2
4	9	5	2	6	7	8	3	1
8	7	2	3	5	1	9	6	4

RÉPONSE SUDOKU

RÉPONSE : LABYRINTHE



RÉPONSE CHERCHE ET TROUVE



RÉPONSE MOTS CROISÉS

## HORIZONTALEMENT :

I. FAIRELESGROSYEUX. CAL. II. SNIFERAIENT. SH. AILE. III. ETA. UT. TRATTORIAS. IV. TRUMEAU. PAOLO. CP. IE. V. ROGATON. FORNICATION. VI. ELU. RIVALITE. RAON. VII. VORACITE. LOINTAINE. VIII. EGALES. LEU. AGE. FE. IX. RUT. ITOU. EMMITOUFLES. X. TEIGNEUX. RU. NONLIEU. XI. ONT. FALCON. NS. XII. NEUTRALITE. NASIQUE. XIII. RA. TRIERE. INTERIEURS. XIV. REE. PATATE. ROM. ENA. XV. GLAS. CA. ALU. MABOULES. XVI. EUT. SINEDIE. AU. XVII. TETUES. SVELTESSE. TR. XVIII. VIAGERES. IRRESOLUE. XIX. INUIT. NUANCEES. ILET. XX. LEX. SATANE. NEES. ESON.

## VERTICALEMENT :

1. ETREVERTDERAGE. VIL. 2. ASTROLOGUE. LUTINE. 3. INAUGURATION. RATEAUX. 4. RI. MA. AL. GNETES. TGI. 5. EFFET. CEINTURE. MUETS. 6. LE. AORISTE. TI. ER. 7. ER. UNIT. OUTREPASSENT. 8. SAU. VELUX. ARA. SUA. 9. GIT. FA. FLETANS. AN. 10. RE. POLLUERAI. ALEVINE. 11. ONTARIO. MULTITUDE. 12. STRONTIUM. CENE. ILIEN. 13. ALIEN. INO. METREE. 14. ESTOC. TATONNERA. ERSE. 15. UHT. ARAGON. AROBASE. 16. OCTAIEUL. SIMOUSSI. 17. ARPION. FINIE. EOLE. 18. CII. ONE. LESQUELS. LES. 19. ALAIN. FEU. URNE. TUTO. 20. LESE. FEES. DESASTRE.

# TABLE DES MARÉES – JANVIER 2024

JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
<b>1</b>	0532	3.1	<b>9</b>	0018	2.9	<b>17</b>	0022	0.6	<b>25</b>	0205	3.1
	1116	1.2		0556	1.2		0633	3.6		0749	1.0
MO	1740	3.6	TU	1227	4.0	WE	1243	0.9	TH	1414	4.1
LU			MA	1915	0.9	ME	1852	3.6	JE	2053	0.7
<b>2</b>	0008	1.1	<b>10</b>	0106	3.1	<b>18</b>	0112	0.9	<b>26</b>	0242	3.2
	0614	3.1		0646	1.0		0729	3.6		0828	0.9
TU	1202	1.4	WE	1314	4.2	TH	1353	1.0	FR	1451	4.2
MA	1821	3.4	ME	1958	0.7	JE	1954	3.2	VE	2125	0.7
<b>3</b>	0046	1.3	<b>11</b>	0150	3.2	<b>19</b>	0206	1.1	<b>27</b>	0317	3.3
	0659	3.1		0733	0.8		0831	3.6		0904	0.8
WE	1255	1.5	TH	1359	4.4	FR	1513	1.1	SA	1525	4.1
ME	1909	3.1	JE	2041	0.5	VE	2106	2.9	SA	2155	0.7
<b>4</b>	0128	1.4	<b>12</b>	0234	3.4	<b>20</b>	0309	1.3	<b>28</b>	0350	3.4
	0749	3.1		0820	0.6		0939	3.5		0939	0.8
TH	1400	1.6	FR	1445	4.6	SA	1636	1.1	SU	1559	4.0
JE	2005	2.9	VE	2124	0.4	SA	2224	2.8	DI	2223	0.7
<b>5</b>	0217	1.5	<b>13</b>	0319	3.5	<b>21</b>	0417	1.4	<b>29</b>	0423	3.4
	0846	3.1		0907	0.5		1049	3.6		1014	0.9
FR	1516	1.6	SA	1532	4.6	SU	1749	1.1	MO	1632	3.9
VE	2111	2.8	SA	2207	0.3	DI	2338	2.8	LU	2250	0.8
<b>6</b>	0311	1.5	<b>14</b>	0404	3.6	<b>22</b>	0522	1.3	<b>30</b>	0455	3.4
	0946	3.3		0955	0.5		1153	3.7		1050	1.0
SA	1632	1.5	SU	1618	4.6	MO	1849	0.9	TU	1705	3.6
SA	2222	2.7	DI	2251	0.3	LU			MA	2318	0.9
<b>7</b>	0408	1.5	<b>15</b>	0452	3.7	<b>23</b>	0037	2.9	<b>31</b>	0529	3.4
	1044	3.5		1046	0.6		0619	1.2		1128	1.1
SU	1736	1.3	MO	1707	4.3	TU	1247	3.9	WE	1740	3.4
DI	2325	2.8	LU	2336	0.5	MA	1937	0.8	ME	2347	1.0
<b>8</b>	0504	1.4	<b>16</b>	0541	3.7	<b>24</b>	0124	3.0			
	1137	3.7		1141	0.7		0707	1.1			
MO	1829	1.1	TU	1757	4.0	WE	1333	4.0			
LU			MA			ME	2018	0.7			



## COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR

### MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES



471, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télécopieur : 418 567-4409

Courriel : [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

[www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (*mercredi soir*) : 418-567-2281 poste 5109

Régies de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118/418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale (*Refuge Le Chapitou*) : 418-589-1597

### HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

<b>Lundi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Mardi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Mercredi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Jeudi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Vendredi</b>	8h00 à 12h00	<b>Fermé</b>

### DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

**est le 20 de chaque mois.**

